



Rapport de recommandations  
Table de concertation sur l'équilibre écologique  
du parc Michel-Chartrand

Présenté à la direction générale de la Ville de Longueuil

22 novembre 2021

# LETTRE DES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION

---

22 novembre 2021

**Monsieur Patrick Savard, ing., MBA, ASC**

Directeur général

Ville de Longueuil

4250 chemin de la Savane

Longueuil (Québec)

J3Y 9G4

Monsieur,

Le 27 mai dernier, la direction générale de la Ville de Longueuil nous a confié le mandat de proposer des solutions pour le rétablissement et le maintien de l'équilibre écologique et la préservation des milieux naturels du parc Michel-Chartrand.

Nous sommes heureux de vous remettre le rapport découlant de ce mandat. Il est le fruit d'une dizaine de sessions intensives de travail tenues au cours des derniers mois. Vous y trouverez nos constats sur l'état de situation du parc, une analyse des enjeux et une trentaine de recommandations.

Les membres de notre Table ont mené ce mandat de façon rigoureuse et consciencieuse, avec comme préoccupation centrale la préservation des milieux naturels du parc Michel-Chartrand, au bénéfice des espèces qui y vivent, des usagers qui le fréquentent et de la population longueuilloise.

Nous avons pris soin de considérer les points de vue de chacun dans notre analyse. Nos recommandations font l'objet d'un consensus au sein des membres de notre table de concertation.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons que ce rapport aidera la Ville de Longueuil à relever le défi de protéger ce lieu unique très prisé par les Longueuilloises et Longueuillois.

Les membres de la Table de concertation sur l'équilibre écologique du parc Michel-Chartrand

## SOMMAIRE

---

Les milieux naturels du parc Michel-Chartrand sont aux prises avec des problématiques multiples dont les effets combinés ont sérieusement affecté l'équilibre écologique du parc. Constatant la complexité de la situation, la Ville de Longueuil a donné le mandat à une table de concertation composée d'experts, d'organismes du milieu et de citoyens de lui recommander des solutions durables pour la protection des milieux naturels du parc. Pour accomplir leur mandat, les membres de cette table se sont rencontrés à une dizaine de reprises entre les mois de mai et octobre 2021, en plus de consulter plusieurs experts et de passer en revue une diversité d'études scientifiques.

Les membres de la Table font le constat que les milieux naturels du parc Michel-Chartrand sont dégradés au point qu'ils ne parviennent plus à se régénérer. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, dont les effets dévastateurs de l'agrile du frêne sur la forêt, la propagation d'espèces exotiques envahissantes qui altèrent la composition de la flore et le broutage intensif par les cerfs de Virginie, dont le nombre dépasse aujourd'hui plus de cinq fois la capacité de support de cet écosystème. La hausse importante de la fréquentation du parc depuis le début de la pandémie a aussi mis en lumière des comportements incompatibles avec la protection des milieux naturels. Enfin, la vocation de conservation du parc Michel-Chartrand n'est pas clairement reconnue, affirmée et priorisée par la Ville de Longueuil, ce qui a des incidences sur la cohérence des interventions municipales dans le parc. La Table a défini des enjeux prioritaires pour approfondir son analyse et pour émettre plus d'une trentaine de recommandations à la Ville de Longueuil :

1. Gouvernance et gestion : adoption d'un mode de gouvernance collaborative et de gestion du parc priorisant la conservation des milieux naturels ;
2. Équilibre écologique : mise en place de mesures assurant la régénération des milieux naturels, incluant la réduction du nombre de cerfs selon la capacité de support du parc et le frein à la propagation des espèces exotiques envahissantes ;
3. Communication, information et sensibilisation : sensibilisation de la population à la valeur écologique du parc, aux menaces auxquelles il est soumis, à l'urgence d'intervenir et à l'importance de comportements compatibles avec la conservation des milieux naturels.

Les membres recommandent à la Ville de Longueuil d'intervenir simultanément à ces trois niveaux, en se dotant d'une vision claire de la conservation des milieux naturels du parc Michel-Chartrand. Cette vision devra être appuyée par un plan directeur incluant un plan de conservation à long terme et soutenue par des ressources humaines et financières à la hauteur du défi que pose le rétablissement de l'équilibre écologique du parc. Le mode de gouvernance doit aussi miser sur les partenariats, les experts, l'implication d'organismes du milieu et la participation significative des citoyens.

La Table recommande aussi à la Ville de Longueuil de cibler des secteurs prioritaires pour freiner la propagation des espèces exotiques envahissantes, en plus de protéger par des exclos les secteurs en régénération. Le rétablissement de l'équilibre écologique passe inévitablement par une réduction importante, urgente et durable du nombre de cerfs en surabondance dans le parc. Les membres de la Table sont pleinement conscients des sensibilités que suscite cet enjeu au sein de la population.

Enfin, la protection des milieux naturels du parc nécessitera aussi un effort collectif soutenu. Pour cette raison, la Table recommande à la Ville de Longueuil de déployer des efforts de communication pour informer, sensibiliser et mobiliser une diversité de publics : citoyens, usagers, organismes du milieu, employés, bénévoles, experts, entreprises, institutions, donateurs éventuels et partenaires gouvernementaux.

# 1 TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Lettre des membres de la Table de concertation</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>2 Introduction</b>	<b>6</b>
2.1 Le parc Michel-Chartrand	6
2.2 Contexte de la mise en place de la Table de concertation	9
<b>3 Démarche de la Table de concertation</b>	<b>10</b>
3.1 Modalités de fonctionnement	10
3.2 Calendrier des travaux	11
<b>4 État de situation du parc Michel-Chartrand</b>	<b>12</b>
4.1 Principaux constats	12
4.1.1 Dégradation des milieux naturels	12
4.1.2 Surabondance d'espèces fauniques	14
4.1.3 Risques pour la santé et la sécurité des personnes	15
4.1.4 Augmentation de la fréquentation du parc et comportement des usagers	15
4.1.5 Mode de gouvernance inadapté pour la conservation d'un milieu naturel	15
4.2 Enjeux prioritaires	16
<b>5 Analyse et recommandations</b>	<b>16</b>
5.1 Gouvernance et gestion du parc	16
5.1.1 Analyse	16
5.1.2 Recommandations	17
5.2 Équilibre écologique	17
5.2.1 Espèces exotiques envahissantes	18
5.2.1.1 Analyse	18
5.2.1.2 Recommandations	19
5.2.2 Espèces fauniques surabondantes	19
5.2.2.1 Analyse	19
5.2.2.2 Recommandations	20
5.2.3 Amélioration et restauration des secteurs dégradés	21
5.2.3.1 Analyse	21
5.2.3.2 Recommandations	22
5.3 Communication, information et sensibilisation	22
5.3.1 Analyse	22
Recommandations	23

<b>6</b>	<b>Conclusion</b>	<b>24</b>
<b>7</b>	<b>Annexes</b>	<b>25</b>
7.1	Membres de la Table de concertation	25
7.2	Experts et intervenants consultés	25
7.3	Sources et études consultées	26

## 2 INTRODUCTION

### 2.1 LE PARC MICHEL-CHARTRAND

Le parc Michel-Chartrand est localisé à Longueuil, ville centre de l'agglomération du même nom située dans la région de la Montérégie.



Figure 1: Localisation du parc Michel-Chartrand - encadré en rouge (Source : Communauté métropolitaine de Montréal)

D'une superficie de 1,8 million de mètres carrés, il est reconnu par la Ville de Longueuil en tant que parc régional. Ouvert 365 jours par année, ce site privilégié comprend des zones de conservation et offre la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de plein air, incluant l'agriculture urbaine et l'observation des oiseaux. Près de 20 kilomètres de pistes cyclables, de sentiers pédestres, de ski de fond et un sentier écologique sillonnent cette forêt urbaine (Ville de Longueuil, s. d.-g). Le parc Michel-Chartrand offre des unités paysagères diversifiées, des milieux humides, des champs et des forêts, trois lacs aménagés et une grande diversité faunique et floristique.



Figure 1 : Vue aérienne, parc Michel-Chartrand (Source : Google Maps)

L'origine du parc remonte à 1965. À cette époque, la cité de Jacques-Cartier avait prévu, à la suite du rapport de l'urbaniste Jean-Claude Lahaie, l'établissement d'un important parc urbain à cet endroit. Ce n'est que vers la fin des années 70 que l'on entreprit les premiers aménagements du secteur où se situe le parc Michel-Chartrand. Longueuil octroie au parc le nom de parc Régional en 1988. Depuis 2010, le site porte le nom du syndicaliste Michel Chartrand (Amis du parc Michel-Chartrand, s. d.).

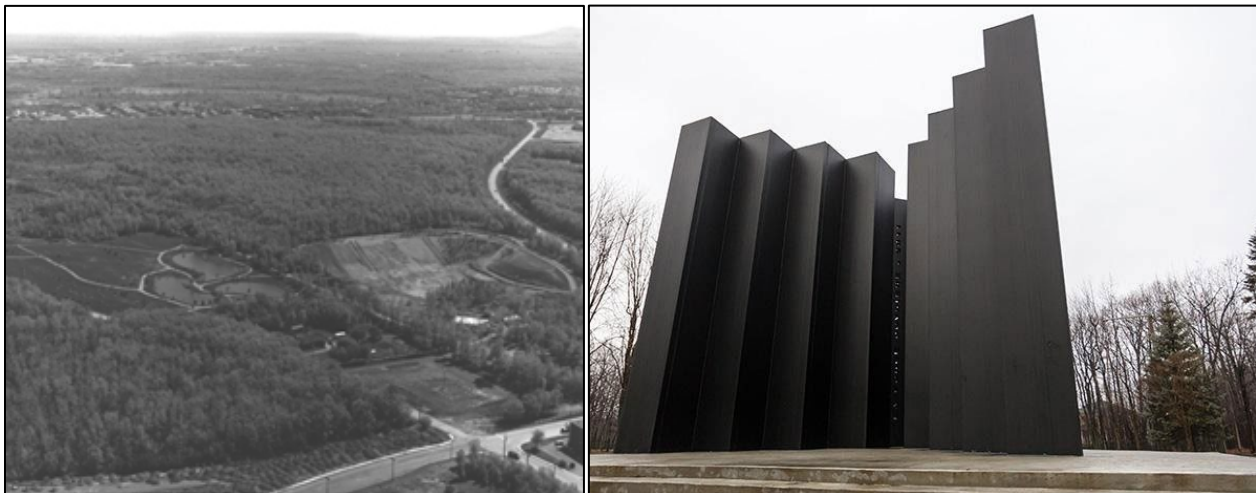


Figure 2: Parc Michel-Chartrand dans les années 1970 (à gauche) et monument en l'honneur du syndicaliste Michel Chartrand (à droite), œuvre conçue par le sculpteur Armand Vaillancourt (Source: Ville de Longueuil)

Ouvert de 6 h à 23 h

## LÉGENDE

- Abris
- Accès au parc
- Aire de jeux
- Aire de pique-nique
- Boutique de location
- Butte à glisser
- Cadran solaire
- Circuit-école
- Fontaine
- Jardins communautaires
- Maison de ferme
- Marais
- Observation
- Passerelle
- Patinoire
- Pavillon d'accueil
- Premiers soins
- Préau
- Relais
- Renseignements
- Restauration
- Stationnement
- Stations d'exercices
- Téléphone public
- Toilettes
- Tunnel
- Zone de conservation

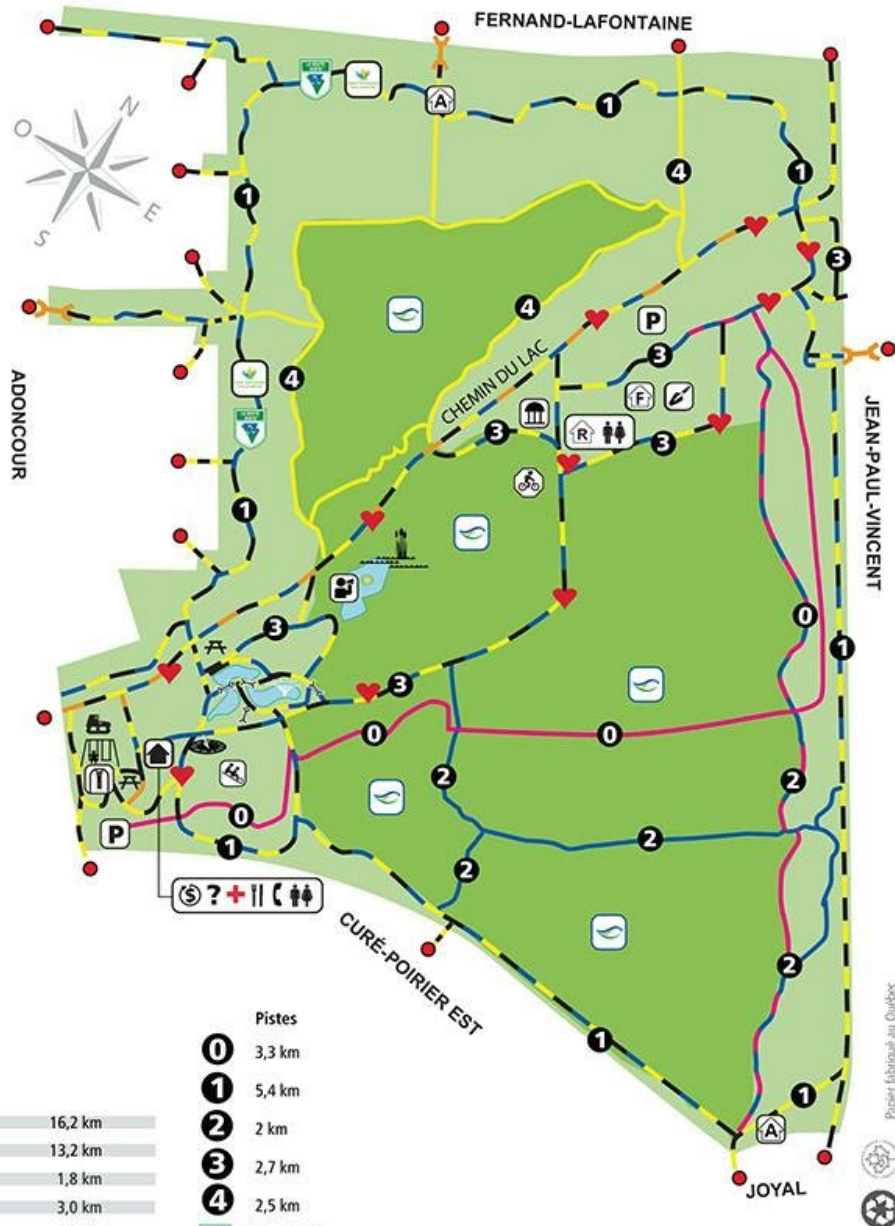
	Marche	16,2 km
	Vélo	13,2 km
	Patin à roues	1,8 km
	Cœur en mouvement	3,0 km
	Raquette	3,5 km
	Ski de fond	11,8 km

La marche n'est pas permise sur la piste de ski de fond en hiver ❄️

**Pistes**

	0	3,3 km
	1	5,4 km
	2	2 km
	3	2,7 km
	4	2,5 km

	Route verte	1,6 km
	Sentier Transcanadien	1,6 km



[longueuil.ca/parcs](http://longueuil.ca/parcs)  
Juillet 2014

Zones de conservation

Figure 2 : Carte du parc Michel-Chartrand indiquant les sentiers et zones de conservation



## 2.2 CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE LA TABLE DE CONCERTATION

Depuis plusieurs années, les milieux naturels du parc Michel-Chartrand sont aux prises avec plusieurs problématiques, dont la surpopulation des cerfs de Virginie et des bernaches du Canada, les effets dévastateurs de l'agrile du frêne sur les secteurs boisés et les pressions dues à une fréquentation accrue des milieux naturels, ainsi que l'envahissement par diverses espèces exotiques envahissantes, dont le nerprun.

Les effets combinés de ces multiples facteurs menacent aujourd'hui l'équilibre écologique<sup>1</sup> du parc. Des interventions sont nécessaires pour freiner la dégradation des milieux naturels et leur permettre de se régénérer, pour le bien-être de la faune, de la flore, des usagers du parc et de la population longueuilloise en général qui profite des services écologiques (Espaces naturels, s. d.) que ces milieux naturels procurent.

Constatant la complexité et la sensibilité des enjeux observés, la Ville de Longueuil annonce en mars 2021 la constitution d'une table de concertation multipartite portant sur l'équilibre écologique et la préservation du parc Michel-Chartrand (Ville de Longueuil, s. d.-b). Cette table de concertation a pour mandat de proposer, d'ici la fin de l'automne 2021, des solutions durables pour la protection des milieux écologiques du parc, notamment en matière de gestion de la faune et de régénération de la végétation. La Ville de Longueuil nomme également un médiateur indépendant pour agir comme tiers neutre afin d'organiser et de faciliter les travaux de la Table.

Afin de bénéficier d'une diversité de points de vue, de connaissances et d'expertises, la Ville invite des organismes du milieu et des experts en environnement (faune et flore) à y participer. Le 27 avril, un appel de candidatures est lancé auprès des citoyens de Longueuil souhaitant prendre part aux travaux de la Table de concertation (TVRS, s. d.). Un comité composé de représentants des Amis du parc Michel-Chartrand (Amis du parc Michel-Chartrand, s. d.), du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie, s. d.) et de la Ville de Longueuil procède à l'évaluation des 23 candidatures reçues afin d'en retenir 4. L'analyse se fait à partir des critères de sélection annoncés :

- Sensibilité aux enjeux affectant le parc-nature Michel-Chartrand ;
- Connaissances et expertises liées au mandat de la table ;
- Engagement à participer bénévolement à une dizaine de rencontres ;
- Motivation et volonté de protéger et de mettre en valeur le parc ;
- Ouverture aux différents points de vue quant aux solutions possibles face aux enjeux qui affectent les milieux naturels du parc.

Le 28 mai 2021, la Ville de Longueuil communique la composition et le démarrage des travaux de la Table de concertation<sup>2</sup> (voir liste des membres à l'annexe 1). La mise en place d'une telle démarche constitue une première pour la Ville de Longueuil.

---

<sup>1</sup> Définition selon l'OCDE : "*Équilibre et coexistence harmonieuse entre des organismes et leur environnement*"

<sup>2</sup> <https://www.longueuil.quebec/fr/nouvelles/demarrage-des-travaux-de-la-table-de-concertation-sur-lequilibre-ecologique-et-la>

### 3 DÉMARCHE DE LA TABLE DE CONCERTATION

#### 3.1 MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres de la Table ont adopté les modalités de fonctionnement lors de la rencontre de constitution de la Table, lesquelles couvrent les aspects suivants : mandat de la Table; constitution et composition de la Table; responsabilité des membres; facilitation des travaux de la Table; déroulement des rencontres; informations et expertises; recommandations de la Table et plan de travail.



Figure 3: Visites d'observation dans le parc Michel-Chartrand par les membres de la Table de concertation les 9 et 15 juin 2021 (Source : H+K Stratégies)

### 3.2 CALENDRIER DES TRAVAUX

<b>Activités</b>	<b>Sujets</b>
<b>Rencontre 1</b> <i>27 mai 2021</i>	- Validation du mandat, des modalités de fonctionnement et du plan de travail - Énumération préliminaire des enjeux à traiter
<b>Visites du parc</b> <i>9 et 15 juin 2021</i>	- Visites d'observation sur le terrain, accompagnée de responsables de la Ville et de l'organisme mandaté pour la gestion du parc
<b>Rencontre 2</b> <i>21 juin 2021</i>	- Présentations sur l'état du parc par les services de la Ville de Longueuil - Poursuite de l'identification et de l'analyse des enjeux
<b>Rencontre 3</b> <i>6 juillet 2021</i>	- Synthèse des enjeux, identification des thématiques pour la recherche de solutions
<b>Rencontre 4</b> <i>19 août 2021</i>	- Présentations à propos de l'état de situation, la population de cerfs, les méthodes de contrôle des populations et l'éthique en matière de bien-être animal par différents intervenants et experts <sup>3</sup>
<b>Rencontre 5</b> <i>31 août 2021</i>	- Analyse des enjeux liés à l'impact de la population de cerfs, discussions sur les options de solutions et recommandations préliminaires sur cet enjeu
<b>Entrevue</b> <i>13 septembre 2021</i>	- Vidéoconférence enregistrée avec le conseiller en biodiversité de l'Université de Montréal au sujet du contrôle des espèces exotiques envahissantes
<b>Entrevue</b> <i>14 septembre 2021</i>	- Vidéoconférence enregistrée avec la responsable du Service de la conservation et de l'éducation de la Sépaq pour les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno à propos du contrôle des espèces exotiques envahissantes
<b>Rencontre 6</b> <i>14 septembre 2021</i>	- Discussion sur les enjeux, options de solutions et recommandations préliminaires sur le contrôle des espèces exotiques envahissantes
<b>Entrevue</b> <i>21 septembre 2021</i>	- Vidéoconférence enregistrée avec la directrice générale des Amis de la montagne (de 1989 à 2018) portant sur la gouvernance du parc du Mont-Royal
<b>Rencontre 7</b> <i>29 septembre 2021</i>	- Discussion sur les enjeux, options de solution et recommandations préliminaires en matière de gouvernance
<b>Rencontre 8</b> <i>6 octobre 2021</i>	- Révision des recommandations préliminaires sur les impacts de la surpopulation de cerfs - Identification de solutions et formulation de recommandations en matière de communication, d'information et de sensibilisation du public
<b>Rencontre 9</b> <i>28 octobre 2021</i>	- Révision finale des recommandations - Validation du rapport de la Table

La liste des membres de la table, des experts, intervenants et sources consultés par la Table se trouve en annexe.

<sup>3</sup> [Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs](#); [Sauvetage Animal Rescue](#); [Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal](#); et [Comité d'éthique de l'utilisation des animaux \(CÉUA\)](#).

## 4 ÉTAT DE SITUATION DU PARC MICHEL-CHARTRAND

---

### 4.1 PRINCIPAUX CONSTATS

Les membres ont établi plusieurs constats quant à l'état de situation du parc Michel-Chartrand. Pour y arriver, ils se sont appuyés sur :

- Leurs connaissances du milieu et leurs expertises respectives ;
- Les observations effectuées lors de visites sur le terrain ;
- Une revue documentaire d'études mises à leur disposition ;
- Des témoignages d'experts indépendants invités par la Table ;
- Des études réalisées par la Ville de Longueuil et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

#### 4.1.1 Dégradation des milieux naturels

Les milieux naturels du parc Michel-Chartrand subissent une dégradation importante depuis plusieurs années et ne parviennent pas à se régénérer. Cette dégradation s'est accélérée au cours des dernières années, due à de multiples facteurs dont les suivants.

- L'agrile du frêne (Gouvernement du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments, 2012) a eu des effets dévastateurs sur la forêt, entraînant la mort de plusieurs milliers d'arbres dans les secteurs boisés du parc. La Ville de Longueuil est à planifier une opération pour abattre les arbres morts et les remplacer par de nouvelles essences.
- Le broutage intensif à l'échelle du parc par les cerfs de Virginie, en nombre croissant dans le parc, empêche la repousse des arbres et, conséquemment, la régénération de la forêt. L'observation de zones protégées par des exclos<sup>4</sup> installés par la Ville met en évidence l'impact du broutage par les cerfs. Le broutage par les cerfs met aussi en péril les travaux de plantation visant à restaurer les zones dégradées du boisé.
- Plusieurs espèces exotiques envahissantes (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s. d.), principalement le nerprun cathartique, ainsi que, dans une moindre mesure la renouée du Japon et le roseau commun (appelé communément phragmite) se propagent dans le parc, altèrent la composition de la flore entraînant la perte de peuplements et d'espèces d'intérêt, menacées, rares ou anciennes.
- La disparition du sous-bois entraîne une perte importante de biodiversité, notamment au niveau des espèces d'oiseaux qui le fréquentent.

Une infestation de chenilles spongieuses a été observée à l'été 2021, causant une défoliation importante des arbres. Cet épisode jugé exceptionnel et la période de sécheresse au cours du même été contribuent aux impacts cumulatifs sur l'écosystème de la forêt.

De tels phénomènes, de plus en plus fréquents et importants, rappellent néanmoins la nécessité de demeurer vigilant quant à l'arrivée de nouvelles espèces exotiques envahissantes et aux impacts cumulatifs des différentes pressions subies par le parc dans un contexte de changements climatiques.

---

<sup>4</sup> Espace entouré d'une clôture afin d'en empêcher l'accès à une ou plusieurs espèces animales.



*Figure 4: Frênes morts dans le parc Michel-Chartrand, avril 2021 (Source: H+K Stratégies)*



*Figure 5: Vue aérienne du parc Michel-Chartrand montrant la forêt affectée par l'agrile du frêne, printemps 2021 (Source: Ville de Longueuil)*

#### 4.1.2 Surabondance d'espèces fauniques

Cette surabondance concerne principalement deux espèces : le cerf de Virginie et la bernache du Canada. Les membres de la Table établissent les constats suivants en ce qui a trait à la surabondance de cerfs dans le parc Michel-Chartrand.

- Le nombre de cerfs dans le parc Michel-Chartrand dépasse de plus de cinq fois la capacité de support<sup>5</sup> d'un écosystème forestier de la taille du parc Michel-Chartrand, entraînant ainsi la dégradation de ses milieux naturels et l'incapacité de l'habitat d'assurer le bien-être de la population de cervidés qui s'y trouve. En fonction de la superficie du parc, la capacité de support est de 10 à 15 cerfs (Huot, M. & Lebel, F., 2012). Au dernier dénombrement, le parc en comptait plus de 70 (inventaire aérien, Ville de Longueuil, printemps 2021).
- La surabondance de cerfs est une problématique régionale dépassant les limites de l'agglomération de Longueuil. Elle touche plusieurs autres régions urbaines du Québec et d'Amérique du Nord<sup>6</sup>. Le taux de reproduction particulièrement élevé des cerfs comparativement à d'autres espèces animales de la grande faune (une femelle produit de 1 à 3 faons par année), l'absence de prédateurs et de chasse dans ces régions et les flux migratoires incontrôlés en sont la cause.
- Le déplacement des cerfs du parc Michel-Chartrand et les flux migratoires des cerfs à l'échelle locale et régionale ne sont pas documentés.
- Le MFFP a amorcé une concertation régionale réunissant différents organismes et municipalités de conservation affectés par cette problématique.
- Il existe plusieurs approches pour le contrôle des populations de cervidés. À ce jour, il n'y a pas de méthode universellement adoptée pour assurer ce contrôle en milieu urbain.
- Les usagers du parc Michel-Chartrand qui ne respectent pas la réglementation interdisant de nourrir les animaux contribuent malgré eux à la problématique de surabondance de cerfs dans le parc et, conséquemment, à la dégradation de leur habitat.
- L'évolution des valeurs de la société se traduit aujourd'hui par une plus grande sensibilité au bien-être animal, expliquant la mobilisation de citoyens et de groupes s'opposant à des méthodes létales de contrôle des populations de cerfs.

Pour ce qui est de la surabondance de bernaches du Canada :

- Cet oiseau consomme près de 4 kg de végétaux par jour et libère jusqu'à 0,9 kg de matières fécales quotidiennement, ce qui cause des problèmes de salubrité dans plusieurs secteurs du parc, notamment celui des trois lacs.
- La Ville de Longueuil a mis en place un programme de contrôle combinant des techniques d'effarouchement<sup>7</sup> et la réduction de la natalité par le contrôle des œufs en les enduisant d'huile végétale.
- Ce programme, mis en place depuis plusieurs années, donne les résultats escomptés et permet le contrôle de l'espèce dans le parc. Il est à poursuivre.

---

<sup>5</sup> La capacité de support d'un écosystème est le seuil au-delà duquel un bien ou un service écologique commence à être dégradé et ne peut plus contribuer au bien-être des populations

<sup>6</sup> Les populations de cerfs de Virginie ont doublé en 30 ans au Québec pour atteindre plus de 325 000 bêtes. La moitié de cette population est concentrée en Montérégie, en Estrie et dans le Centre-du-Québec.

<sup>7</sup> Technique utilisant des dispositifs visant à effrayer les oiseaux afin de les relocaliser

### **4.1.3 Risques pour la santé et la sécurité des personnes**

La présence d'animaux sauvages dans un parc urbain fréquenté comme le parc Michel-Chartrand comporte des risques pour la santé humaine et la sécurité des personnes.

- Les cerfs de Virginie, en surnombre dans le parc, présentent un danger de propagation aux usagers du parc de parasites, comme la tique à pattes noires, un vecteur de la bactérie causant la maladie de Lyme (Gouvernement du Québec, s. d.).
- La présence de cerfs en grand nombre, qui se déplacent à l'extérieur des limites du parc, comporte aussi des risques d'accidents routiers et entraîne des dommages importants à la végétation présente sur les propriétés environnantes.
- Le nombre croissant de bernaches du Canada dans plusieurs secteurs très fréquentés du parc comportent aussi des risques (Gouvernement du Canada et Environnement et Changement climatique, 2011). Celles-ci défendent farouchement leurs sites de nidification et des couples agressifs peuvent parfois causer des blessures, surtout chez les jeunes enfants.

Enfin, la présence d'arbres morts à proximité des sentiers et des secteurs fréquentés peut représenter un danger.

### **4.1.4 Augmentation de la fréquentation du parc et comportement des usagers**

À l'instar des autres grands parcs de la métropole, le parc Michel-Chartrand a connu une hausse importante de la fréquentation depuis le début de la pandémie. Cette hausse crée une pression sur les milieux naturels du parc et contribue à les fragiliser. Les phénomènes suivants ont été observés :

- Marche hors des sentiers balisés, détériorant davantage la forêt ;
- Méconnaissance ou non-respect des règlements par les usagers, notamment l'interdiction de nourrir les animaux ;
- Multiplication des nouveaux types d'usages (ex.: vélos à pneus surdimensionnés « fat bikes », géocache, vélos et trottinettes motorisées...) entraînant des conflits entre les usagers.

Ces observations mettent aussi en lumière :

- L'insuffisance des moyens déployés pour communiquer la valeur écologique des milieux naturels du parc, les menaces qui pèsent sur celui-ci et les comportements à adopter pour les protéger ;
- L'absence de mesures pour faire respecter les règlements et favoriser des comportements compatibles avec l'activité en milieu naturel.

### **4.1.5 Mode de gouvernance inadapté pour la conservation d'un milieu naturel**

Les membres constatent que le mode de gouvernance actuel du parc n'est pas adapté aux défis que pose la conservation d'un milieu naturel comme celui du parc Michel-Chartrand :

- La vocation de conservation du parc Michel-Chartrand n'est pas clairement reconnue et affirmée par la Ville de Longueuil. L'appellation même du parc dans les outils de communication de la Ville (cartes, site web, signalisation) porte à confusion, celui-ci étant parfois désigné « parc régional » et d'autres fois « parc-nature ».
- Les responsabilités de la gestion du parc sont distribuées entre plusieurs services municipaux ayant des missions et des objectifs différents.
- Le dernier plan de conservation du parc remonte à 2008 et tarde à être mis à jour.
- Le contrat accordé à l'organisme assurant la gestion quotidienne du parc n'inclut pas de clauses ou de responsabilités en matière de conservation des milieux naturels.

- Il y a un manque d'espace de participation pour les citoyens et des groupes communautaires dans la gouvernance du parc.
- Certains usages récréatifs et événementiels autorisés par la Ville (et autres événements n'ayant pas fait de demande d'autorisation) dans le parc sont incompatibles avec une vocation de conservation et d'appréciation des milieux naturels.

Par ailleurs, les membres se questionnent sur l'importance accordée par la Ville de Longueuil à l'environnement, sur l'existence d'une vision d'ensemble des milieux naturels à l'échelle de la ville et sur la disponibilité de ressources à la Ville pour les protéger.

## 4.2 ENJEUX PRIORITAIRES

À la lumière de ces constats, la Table a identifié trois grands types d'enjeux prioritaires :

1. Gouvernance et gestion : adoption d'un mode de gouvernance et de gestion du parc priorisant la conservation des milieux naturels.
2. Équilibre écologique : mise en place de mesures assurant la régénération des milieux naturels, incluant la réduction du nombre de cerfs selon la capacité de support du parc, les travaux de plantation dans les secteurs dégradés du boisé et le frein à la propagation des espèces exotiques envahissantes.
3. Communication, information et sensibilisation : sensibilisation de la population longueuilloise à la valeur écologique du parc, aux menaces auxquelles il est soumis, à l'importance d'intervenir rapidement et de manière durable et d'adopter des comportements compatibles avec la conservation des milieux naturels.

L'analyse et les recommandations de la Table de concertation s'articulent autour de ces trois thèmes.

# 5 ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

---

## 5.1 GOUVERNANCE ET GESTION DU PARC

### 5.1.1 Analyse

Les membres de la Table de concertation concluent que les modes de gouvernance et de gestion en vigueur ne sont pas adéquats pour relever les défis associés au rétablissement et au maintien de l'équilibre écologique du parc. Pour arriver à relever ces défis, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Vision claire et à long terme de la conservation au parc Michel-Chartrand, appuyée par un plan de directeur incluant un plan de conservation à long terme ;
- Cohérence et compatibilité des interventions municipales dans une perspective de protection des milieux naturels du parc ;
- Responsabilisation en matière de protection des milieux naturels des organismes chargés de la gestion quotidienne du parc ;
- Équilibre entre les usages récréatifs et événementiels et la protection de milieux naturels ;
- Concertation avec les organismes de conservation, de loisir et de plein air ;
- Implication de la population longueuilloise.



### 5.1.2 Recommandations

La Table recommande à la Ville de Longueuil de mettre de l'avant les actions suivantes à court terme :

- En priorité, assurer qu'il y ait une instance au sein de la Ville de Longueuil avec une vision de conservation pour chapeauter l'ensemble des interventions municipales dans le parc, et qui dispose du leadership, de l'autorité et des ressources adéquates pour mener à bien ce mandat ;
- Confirmer le statut de parc-nature du parc Michel-Chartrand et sa mission de conservation pour assurer l'intégrité et la pérennité de ses milieux naturels, favoriser l'accès à la nature pour les citoyens et préserver un attrait important pour la ville ;
- En conséquence, renommer le parc comme parc-nature Michel-Chartrand et définir les activités pouvant y être pratiquées de façon compatible avec la mission de conservation ;
- Finaliser la mise à jour du plan directeur en mettant l'emphase sur la conservation des milieux naturels du parc Michel-Chartrand ;
- À court terme, inclure des responsabilités en matière de conservation dans le contrat de l'organisme qui assure la gestion quotidienne du parc, puis former et encadrer les ressources de cet organisme en conséquence ;
- Maintenir une Table de concertation regroupant des représentants d'organismes du milieu, de citoyens, d'institutions et de la Ville de Longueuil ayant pour mandat d'assurer un suivi des résultats obtenus et des progrès accomplis;
- Développer des partenariats et des collaborations avec des organismes et des institutions universitaires disposant d'une expertise en conservation et en activité de plein air en milieu naturel pour aider à l'acquisition de connaissances, mesurer l'efficacité des mesures et proposer des ajustements au besoin;
- Impliquer les organismes et la population dans des activités en lien avec la protection des milieux naturels du parc (patrouilles bénévoles, opérations de nettoyage et de plantation, etc.) ;
- Confier à un organisme ayant une mission de conservation, la protection des milieux naturels du parc en collaboration avec la Ville et viser à ce que cet organisme devienne autonome et autosuffisant ;
- Développer, publier et mettre en œuvre dès 2022 un plan d'action sur cinq ans, découlant des recommandations de la Table de concertation.

## 5.2 ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Les ravages causés par l'agrile du frêne sont importants: la population de frênes n'a pas survécu à la destruction entraînée par ce coléoptère. La Ville de Longueuil planifie à court terme l'abattage des milliers de frênes affectés qui sera suivi d'une opération de reboisement.

Les espaces laissés vides par la dégradation de la forêt attaquée par l'agrile du frêne ont favorisé la propagation de certaines de ces espèces floristiques envahissantes, dont le nerprun, qui prennent la place d'arbres et d'arbustes indigènes

Le contrôle des espèces exotiques envahissantes (nerprun, renouée du Japon, phragmite) et des espèces fauniques surabondantes (cerfs de Virginie, bernache du Canada) est une condition *sine qua none* au rétablissement de l'équilibre écologique du parc. Ce contrôle doit s'exercer de façon efficace, économiquement viable et à long terme afin de minimiser leurs effets néfastes sur :

- Les espèces indigènes ;
- Les habitats ;
- La régénération de la forêt ;
- La santé et la sécurité des personnes.



Figure 6: Présence d'espèces exotiques dans le parc, dont le nerprun cathartique (à gauche) et le roseau commun (à droite), juin 2021 (Source: H+K Stratégies)

En raison de leurs effets interreliés, il est aussi nécessaire d'agir simultanément sur les espèces exotiques envahissantes et les espèces fauniques surabondantes pour permettre à la forêt de se régénérer. Cependant, en fonction de la dégradation actuelle des milieux naturels, des interventions de restauration des secteurs dégradés seront aussi essentielles au rétablissement des milieux naturels.

## 5.2.1 Espèces exotiques envahissantes

### 5.2.1.1 Analyse

Les espaces laissés vides par la dégradation de la forêt attaquée par l'agrile du frêne ont favorisé la propagation de certaines de ces espèces floristiques envahissantes, dont le nerprun, qui prennent la place d'arbres et d'arbustes indigènes. Ayant peu de prédateurs ou de parasites qui les affectent, ces espèces se propagent à grande vitesse au détriment de la biodiversité. Par ailleurs, le broutage intensif par les cerfs en surnombre contribue aussi à cette propagation, en plus de complexifier la plantation de nouveaux arbres, car les cerfs se nourrissent des espèces indigènes, et non des espèces exotiques envahissantes comme le nerprun.

En raison de ce contexte et de la superficie importante du parc, le contrôle des espèces exotiques envahissantes au parc Michel-Chartrand représente un défi de taille. Différentes approches employées dans des milieux comparables ont été étudiées par la Table (arrachage, dessouchage, herbicides, bâchage, plantations, etc.). Tous les exemples étudiés montrent qu'une intervention sur plusieurs années est requise pour y arriver. L'éradication des espèces floristiques exotiques envahissantes au parc Michel-Chartrand sera une entreprise de longue haleine exigeant d'intervenir annuellement et de façon planifiée. La Table identifie que les conditions suivantes sont à réunir pour y parvenir :

- L'élaboration d'un plan d'action à long terme ;
- La disponibilité de ressources et expertises spécialisées au sein de la Ville de Longueuil ;
- Un engagement financier à long terme de la part de la Ville de Longueuil ;
- La réduction préalable de la population de cerfs dans le parc.

### **5.2.1.2 Recommandations**

Pour limiter la progression des espèces exotiques envahissantes dans le parc Michel-Chartrand, la Table de concertation recommande à la Ville de Longueuil de :

- Mettre en œuvre les mesures pour le contrôle de la population de cerfs ;
- Procéder d'abord à la caractérisation des espèces exotiques envahissantes présentes afin de prioriser les secteurs du parc et les espèces sur lesquels intervenir ;
- Établir un plan d'action à long terme par espèce et obtenir des engagements financiers à long terme (10 ans et +) pour le réaliser ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi et réaliser des projets de recherche et des études afin de faire des ajustements aux approches et d'adapter les interventions selon les résultats obtenus ;
- Établir des collaborations et des échanges avec des experts pour anticiper l'arrivée de nouvelles espèces exotiques envahissantes et maladies pouvant affecter les milieux naturels.
- Favoriser une action citoyenne bénévole dans les actions visant le contrôle d'espèces exotiques envahissantes

## **5.2.2 Espèces fauniques surabondantes**

### **5.2.2.1 Analyse**

La population de cerfs dans le parc Michel-Chartrand est en croissance et a très largement dépassé la capacité de support du parc, au détriment de l'habitat même du cervidé, de la forêt qui peine à se régénérer, de la biodiversité et de l'équilibre écologique du parc. Les cerfs n'y ont aucun prédateur et ne craignent pas la grande proximité des usagers du parc, certains les nourrissant. En fonction de sa superficie, la capacité de support du parc est de 10 à 15 cerfs alors qu'au dernier dénombrement, le parc en comptait plus de 70. De plus, puisque les femelles peuvent se reproduire dès leur première année de leur vie et produire jusqu'à 3 faons par année, la situation est appelée à se détériorer de manière exponentielle si aucune action rigoureuse n'est prise à court terme.

Pour les membres de la Table, les impacts de la surpopulation de cerfs ne font aucun doute, tout comme la nécessité de réduire de façon importante, urgente et durable les effets associés à leur présence dans le parc. Les membres de la Table sont également pleinement conscients des sensibilités que suscite cet enjeu au sein de la population.

La problématique de surabondance de cervidés dépassant largement les limites du parc Michel-Chartrand et de la ville de Longueuil, et les populations de cerfs se déplaçant sur le territoire, les membres de la Table sont d'avis que des solutions doivent également être identifiées à l'échelle des régions touchées, soit la Montérégie et la région métropolitaine de Montréal.

En faisant appel à des experts et des études scientifiques sur le sujet, les membres de la Table ont pris le soin d'analyser rigoureusement les avantages et inconvénients de toutes les options possibles :

- Ne rien faire, en acceptant les impacts, au détriment du bien-être des animaux et les risques de la cohabitation avec les cerfs ;
- Créer des corridors migratoires pour faciliter leur déplacement vers d'autres secteurs ;
- Confiner ou exclure les cerfs à l'aide d'enclos et/ou d'exclos ;
- Nourrir artificiellement les cerfs pour limiter leur impact sur la flore du parc ;
- Stériliser les cerfs pour stabiliser leur nombre (contraception hormonale, vaccin, chirurgie, etc.) ;
- Déplacer les cerfs (répulsion, effarouchement, déplacement, etc.) ;
- Employer des méthodes létales pour diminuer leur nombre (chasse, euthanasie, prédateurs, etc.).

Ces options ont été évaluées individuellement et de façon combinée selon différents critères, dont le bien-être animal, la validité scientifique, la faisabilité à court terme, la durabilité des résultats, la sécurité des personnes et l'acceptabilité sociale.

Au terme d'une analyse rigoureuse, les membres de la Table concluent d'abord à l'urgence de réduire le nombre de cerfs dans le parc Michel-Chartrand afin d'éviter des dommages additionnels sur les milieux naturels du parc, déjà fortement fragilisés. Après avoir évalué toutes les possibilités, les membres concluent que la seule option viable à court terme pour obtenir des résultats durables est de procéder dès 2022 à la réduction de la taille du cheptel par une méthode de capture et d'euthanasie afin d'atteindre la capacité de support du parc. Selon les experts, l'automne est la saison à privilégier pour cette approche. D'autres approches efficaces complémentaires, soit la stérilisation chirurgicale et l'accroissement de la chasse en secteurs périphériques, devront être étudiées concurremment en vue de maintenir à plus long terme une population de cerfs correspondant à la capacité de support des milieux naturels du parc. Selon les experts et les études consultés par la Table, afin d'être efficaces, les méthodes de stérilisation doivent être réalisées sur des petites populations isolées et pratiquées chez plus de 80 % de la population et elles sont généralement accompagnées par une méthode de contrôle légal.

La relocalisation des cerfs pour diminuer leur nombre dans le parc Michel-Chartrand n'a pas été retenue par les membres de la Table pour plusieurs raisons: taux de mortalité élevé des cerfs relocalisés dans les cas étudiés; stress élevé que cette opération cause chez les bêtes; risques élevés de blessures lors de la capture et du déplacement des bêtes; disponibilité et capacité limitées des sites d'accueil; potentiel de transmission de maladies dans les sites d'accueil.

Enfin, en ce qui a trait aux bernaches du Canada, l'autre espèce faunique en surabondance dans le parc Michel-Chartrand, les membres de la Table estiment que le programme mis de l'avant par la Ville de Longueuil pour le contrôle de cette espèce donne les résultats escomptés et devrait donc être poursuivi. Cependant, il serait important d'obtenir la participation des gestionnaires du golf Le Parcours du Cerf à ce programme pour obtenir des résultats plus durables.

#### **5.2.2.2 Recommandations**

Pour contrôler les effets de la surabondance de cerfs dans le parc Michel-Chartrand, les membres de la Table émettent les recommandations suivantes à la Ville de Longueuil, à mettre en œuvre à court terme :

- Mener une campagne de communication pour démontrer l'urgence et la nécessité de réduire le plus rapidement possible le nombre de cerfs dans le parc et sur le bien-fondé des solutions proposées ;
- Mettre en place des moyens (marquage, caméras, etc.) pour comprendre les migrations des cerfs et leurs déplacements régionaux ;
- Installer des exclos pour empêcher les cerfs de fréquenter secteurs à régénérer et à protéger ;
- En collaboration avec le MFFP, augmenter la pression de chasse dans le Boisé du Tremblay où la chasse est permise ;
- En continuité avec les rencontres entre la Ville de Longueuil et le MFFP, mettre en place un comité de suivi pour le territoire de Longueuil afin de mesurer les résultats obtenus et d'adapter au besoin l'approche de contrôle de la population de cerfs ;
- Augmenter la fréquence des rencontres de concertation régionale (Comité du MFFP) sur la problématique des cerfs en milieu urbain dans un but de déterminer des actions concertées de contrôle de la population de cerfs dans la région, incluant l'adaptation des règles sur la chasse à l'échelle régionale ;

- Cibler et entreprendre des projets de recherche à l'échelle locale et régionale visant l'identification de solutions pérennes (données sur les populations et sur la migration des cerfs, expérimentation sur le contrôle de la population par la stérilisation, etc.) ;
- Réduire le nombre de cerfs dans le parc à l'automne 2022 au plus tard pour atteindre la capacité de support du parc, soit entre 10 et 15 cerfs, par une méthode de capture et d'euthanasie, concurremment avec les autres approches. Les membres sont d'avis que la méthode utilisée doit s'assurer que la viande demeure propre à la consommation afin qu'elle soit remise à des banques alimentaires locales.

Pour ce qui est de la surabondance de bernaches du Canada dans le parc Michel-Chartrand, la Table recommande à la Ville de Longueuil de poursuivre son programme d'effarouchement et de stérilisation des œufs. Ainsi, parallèlement aux mesures de contrôle récurrentes, la Table recommande d'envisager des aménagements et des pratiques rendant l'habitat défavorable aux bernaches du Canada, comme la plantation d'arbustes sur le pourtour des étangs et le remplacement de surfaces gazonnées par des herbes plus hautes.



*Figure 7: Secteur du parc Michel-Chartrand en régénération protégé du broutage des cerfs par un exclos, juin 2021 (Source: H+K Stratégies)*

### **5.2.3 Amélioration et restauration des secteurs dégradés**

#### **5.2.3.1 Analyse**

La dégradation des milieux naturels du parc Michel-Chartrand a atteint un niveau tel que le simple retrait des pressions existantes (broutage des cerfs, fin de la mortalité associée à l'agrile du frêne, etc.) ne permet

pas à lui seul d'assurer la régénération de l'écosystème. Les frênaies, entre autres, ont subi des pertes presque totales. Il ne reste aucun arbre mature pouvant produire les semences requises à la régénération naturelle. Les plantes exotiques envahissantes sont les premières à s'implanter dans les milieux ouverts et elles bloquent la régénération des espèces indigènes moins agressives. Si aucun aménagement de restauration de ces secteurs n'est réalisé, de grandes sections du bois seront perdues et remplacées par des espèces exotiques envahissantes, réduisant grandement la biodiversité du parc, tant au niveau de la flore que de la faune.

La superficie à aménager étant très grande, il apparaît irréaliste d'intervenir simultanément de façon intensive dans l'ensemble des secteurs boisés du parc. À court terme, il importe de concentrer les actions dans les secteurs les plus dégradés (frênaies). Selon le rapport de Sylva Croissance (août 2020), il s'agirait d'une superficie de près de 500 000 m<sup>2</sup> ou plus de 25 % de la superficie du Parc. Les autres secteurs conservent davantage d'arbres matures et ont le potentiel de se régénérer si la pression de broutage actuelle est éliminée.

### **5.2.3.2 Recommandations**

Pour amorcer la restauration des secteurs dégradés, les membres de la Table émettent les recommandations suivantes à la Ville de Longueuil :

- Intervenir prioritairement dans les anciennes frênaies (zones MC-6, MC-7, Sylva Croissance) ;
- Protéger les zones de restauration contre le broutage jusqu'à ce que les plantes aient atteint une taille suffisante pour survivre au broutage (cinq à dix ans) ;
- Réaliser un plan d'intervention favorisant la biodiversité et l'utilisation de plantes indigènes à croissance rapide, aptes à compétitionner les espèces exotiques envahissantes ;
- Concentrer les interventions d'éradication des espèces exotiques envahissantes dans les aires de restauration ;
- Prévoir des interventions de suivi et d'entretien des aires de restauration sur un horizon d'au moins 10 ans, et le financement adéquat ;
- Impliquer la population dans les actions de restauration et d'entretien des secteurs dégradés.

## **5.3 COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION**

### **5.3.1 Analyse**

Les milieux naturels du parc Michel-Chartrand constituent le principal attrait du parc et expliquent son attractivité à l'échelle régionale. Les gens viennent profiter de ces espaces naturels pour la pratique de nombreuses activités de plein air. La protection et la restauration des milieux naturels sont donc essentielles au maintien de la jouissance du parc par les usagers.

Les membres constatent cependant une méconnaissance de la valeur des milieux naturels du parc Michel-Chartrand et de leur apport à la qualité de vie des citoyens. Il en va de même des menaces qui pèsent le fragile écosystème du parc, des impacts de certains gestes (activités hors sentier, alimentation des animaux, etc.) et des comportements à adopter par les usagers. La communication, l'information et la sensibilisation du public sont, pour ces raisons, des éléments clés de toute stratégie visant le rétablissement de l'équilibre écologique du parc.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, la protection des milieux naturels du parc nécessitera aussi un effort collectif soutenu. La communication devra donc rejoindre et mobiliser une diversité de publics : citoyens, usagers, organismes du milieu, employés, bénévoles, experts, entreprises, institutions, donateurs et partenaires gouvernementaux.

Enfin, les décisions touchant des aspects plus sensibles devront être expliquées et justifiées de la façon la plus claire possible, en mettant de l'avant les retombées en matière de protection des milieux naturels, au bénéfice de toutes les espèces qui fréquentent le parc et de la population longueuilloise en général.



Figure 8 : Signalisation et outils de communication à revoir, juin 2021 (Source: H+K Stratégies)

## Recommandations

- Élaborer un plan de communication et de sensibilisation complet, incluant la révision des outils de communication actuels de la Ville de Longueuil (site web, cartes, affichage, etc.) et la signalisation sur place afin de refléter la vocation de parc-nature et la mission de conservation du « parc-nature Michel-Chartrand ».
- Prévoir un échange avec les citoyens afin d'expliquer et de justifier les recommandations qui auront été retenues et répondre aux interrogations que celles-ci peuvent soulever.
- Considérer, dans l'élaboration de communication, la mise en œuvre des moyens suivants :
  - Sondage auprès de la population longueuilloise et des utilisateurs du parc afin de cibler les efforts de communication et de sensibilisation ;
  - Outils accessibles et efficaces pour communiquer et vulgariser les enjeux de conservation du parc-nature (ex. : bandes dessinées) ;
  - Séances d'information destinées aux citoyens et à d'autres groupes cibles (écoles, camp de jours, élus, etc.) avec la présence d'experts ;
  - Activités d'interprétation et d'acquisition de connaissances en lien avec les milieux naturels du parc (ateliers, kiosques, randonnées d'observation, inventaires, bioblitz, stages, utilisation des exclos à des fins éducatives, etc.) ;
  - Outils d'information (ex.: infolettre) afin de communiquer de façon continue et à long terme les progrès obtenus en matière de protection des milieux naturels et de régénération de la forêt.
- Mettre en place une patrouille éducative, impliquant des employés formés, encadrés et soutenus par la Ville de Longueuil.
- Former tous les intervenants impliqués dans la gestion et l'opération du parc à l'importance de la conservation des milieux naturels.
- Mobiliser les citoyens et les groupes pour des opérations de nettoyage, de plantation et d'éradication des espèces exotiques envahissantes.

- Demander aux autorités compétentes (service de police) de mener des interventions ciblées afin de faire respecter les règlements et d'émettre le cas échéant des avertissements et des contraventions.
- Communiquer de façon continue et à long terme les progrès obtenus en matière de protection des milieux naturels et de régénération de la forêt (ex. : infolettre sur le suivi des actions).

## 6 CONCLUSION

---

Au terme de ses travaux, la Table de concertation réitère l'importance de la remise en état, de la restauration et de la protection des milieux naturels du parc naturel du parc Michel-Chartrand pour la population longueuilloise. La protection de ce milieu naturel unique à Longueuil nécessitera des moyens importants, de la détermination et du courage.

Le rétablissement de l'équilibre écologique du parc passe d'abord par une vision claire de la vocation du parc-nature et par un plan directeur comprenant un plan de conservation à long terme, assorti d'engagements financiers en conséquence. Par ce plan, on doit aussi harmoniser les activités récréatives avec la préservation des milieux naturels et assurer la cohérence des interventions municipales dans le parc.

La Ville doit mettre en œuvre des solutions dont les résultats seront pérennes. Les actions urgentes visant le contrôle des espèces exotiques envahissantes et de la surpopulation de cerfs de Virginie doivent s'inscrire dans cet objectif de pérennité de résultats.

Enfin, pour réussir à rétablir l'équilibre écologique du parc, la Ville de Longueuil devra agir aussi en concertation avec les acteurs régionaux, collaborer étroitement avec des organismes du milieu dans la gestion du parc et, surtout, impliquer la population.



## 7 ANNEXES

---

### 7.1 MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION

#### Organismes du milieu

**André Groleau**, vice-président des Amis du parc Michel-Chartrand

**Yvan Landry**, président des Amis du parc Michel-Chartrand

**Tommy Montpetit**, directeur de la conservation chez Ciel et Terre

**Andréanne Paris**, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

#### Citoyens de la Ville de Longueuil

**Linda Delorme**

**Louise Falcon**

**Carole Labrecque**

#### Ville de Longueuil

**Annie Chapados**, chef de division, Division des parcs et événements, Ville de Longueuil

**Christine Provost**, chef de division, Division des milieux naturels, hydriques et agricoles, Ville de Longueuil

#### Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Stéphane Lamoureux**, biologiste, M. Sc., ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

#### Accompagnement de la Table, facilitation des rencontres et rédaction :

**Jacques Bénard**, vice-président principal, Hill+Knowlton Stratégies

**Maxime Bélanger**, conseiller principal, Hill+Knowlton Stratégies

### 7.2 EXPERTS ET INTERVENANTS CONSULTÉS

**Alexandre Beaudoin**, biologiste, conseiller en biodiversité, Université de Montréal

**Éric Dussault**, directeur aux opérations, Sauvetage Animal Rescue

**Anaïs Gasse**, biologiste, M.Sc., responsable de la gestion de la grande faune, Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, Secteur des opérations régionales, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Marc-André Guertin**, M.Sc., chargé de cours au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE), Université de Sherbrooke et consultant en environnement

**Mme Sylvie Guilbault**, consultante en gestion et conseil pour OBNL dans le secteur du patrimoine et de l'environnement, ex-directrice générale des amis de la montagne (de 1989 à 2018)

**Dr Stéphane Lair**, D.M.V., D.V.Sc., professeur titulaire, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal

**Nathalie Rivard**, responsable du service de la conservation et de l'éducation pour les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

**Dr Jean-Pierre Vaillancourt**, D.M.V., M.Sc., Ph.D., professeur titulaire, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal et responsable du Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (CÉUA)

### 7.3 SOURCES ET ÉTUDES CONSULTÉES

- Amis du parc Michel-Chartrand. (s. d.). Le Parc. *Amis du parc Michel-Chartrand*. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <https://parcmichelchartrand.ca/le-parc/>
- Amis du parc Michel-Chartrand. (2021). *La piste des arbres*.
- Amis du parc Michel-Chartrand. (1<sup>er</sup> février 2021). *Les impacts de la grande fréquentation du parc Michel-Chartrand* [Communication personnelle].
- Angers, V.-A., Centre d'information sur l'environnement de Longueuil & Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest. (2008). *Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie : Présenté à la ville de Longueuil, arrondissement Le Vieux-Longueuil*. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil ; Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/64339>
- Beaulieu, F. (2021). *Inventaire d'arbres dans les parcs-nature : Rapport d'inventaire des peuplements forestiers* (p. 87). Sylva Croissance inc.
- Castonguay, M.-È. (1<sup>er</sup> novembre 2020). *Permis à des fins de gestion de la faune* [Communication personnelle].
- Castonguay, M.-È. (20 novembre 2020). *Addenda au permis à des fins de gestion de la faune* [Communication personnelle].
- Castonguay, M.-È., Lavigne, J., & Duchesne, J.-S. (2021). *Programme de gestion de la bernache du Canada au parc Michel-Chartrand* (p. 31) [Rapport final].
- CRE Montérégie. (s. d.). *Conseil Régional de L'Environnement de la Montérégie | Environnement et développement durable*. Consulté 9 novembre 2021, à l'adresse <https://crem.qc.ca/fr/>
- Espaces naturels. (s. d.). *Compenser aussi la perte de services écologiques | Espaces naturels*. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <http://www.espaces-naturels.info/compenser-aussi-perte-services-ecologiques>
- Godmaire, H., & Pelletier, P. (2020). *Contrôle de plantes exotiques envahissantes, Parcs-nature de Longueuil*. Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.
- Gouvernement du Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments. (18 mai 2012). *L'agrile du frêne—Questions et réponses* [Foire aux questions, matériel de référence]. <https://inspection.canada.ca/protection-des-vegetaux/especes-envahissantes/insectes/agrile-du-frene/faq/fra/1337355937903/1337356019017>
- Gouvernement du Canada, Environnement et Changement climatique. (21 septembre 2011). *Bernaches du Canada : Foire aux questions* [Foires aux questions]. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/gestion-conflits/foire-questions.html>
- Gouvernement du Québec. (s. d.). *Maladie de Lyme*. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme>
- Hachey, I. (14 juin 2021). Parlons poulet. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2021-06-17/parlons-poulet.php>
- Huot, M. & Lebel, F. (2012). *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune — Secteur Faune Québec, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, 578 p.

- Institut national de santé publique du Québec. (s. d.). *Résultats annuels de surveillance de la maladie de Lyme*. INSPQ. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme/resultats-de-surveillance>
- Lavigne, J. (2020). *Programme de gestion de la bernache du Canada au parc Michel-Chartrand*. (p. 29) [Rapport de fin de mandat]. Groupe Prévost-Fortin inc.
- Lavigne, J., Fortin, M.-A., & Castonguay, M.-È. (s. d.). *Protocole de capture et de mise en valeur des cerfs de Virginie au parc Michel-Chartrand* (p. 26). Groupe Prévost-Fortin inc.
- Lebel, F., & De Bellefeuille, S. (2021). *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2020-2027*. Direction de l'expertise sur la faune terrestre, l'herpétofaune et l'avifaune, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- Legault, A. (2009). *Étude sur les impacts de fréquentation du parc, sur les équipements et les ressources naturelles, Volet forêt-faune et capacité de support, Parc régional de Longueuil* (p. 46). Enviro-Guide A.L. inc.
- Mélissa, R., & Denis, D. (2014). *L'impact du cerf de Virginie sur les plantes rares et les milieux fragiles du parc de l'Île d'Anticosti et les mesures à prendre pour les protéger* [Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke]. <http://hdl.handle.net/11143/7439>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (s. d.). *Tableau des cas humains—Archives 2014 à 2020—Maladie de Lyme—Professionnels de la santé—MSSS*. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/zoonoses/maladie-lyme/tableau-des-cas-humains-lyme-archives/>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (s. d.). *Les espèces exotiques envahissantes (EEE)*. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/index.asp>
- Ministère des Forêts, Faune et Parcs. (2021). *Résultats des décomptes totaux des cerfs de Virginie par inventaire aérien aux boisés de Longueuil*.
- Montpetit, T., & Prociuncula, A. P. (2015). *Un corridor nature pour l'agglomération de Longueuil*. [https://ciel-et-terre.ca/wp-content/uploads/2017/06/UN-CORRIDOR-NATURE-POUR-LONGUEUIL\\_VFR2\\_2015.compressed.pdf](https://ciel-et-terre.ca/wp-content/uploads/2017/06/UN-CORRIDOR-NATURE-POUR-LONGUEUIL_VFR2_2015.compressed.pdf)
- Ville de Montréal & Direction des communications et des relations avec les citoyens. (2006). *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Direction des communications et des relations avec les citoyens. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1985270>
- Morin, I. (26 juin 2021). Milieu humide—La solution du jardin botanique aux indésirables. *La Presse*, 11.
- Ryall, K. (2017). *Nouvelles Expresses—Dissémination de guêpes parasitoïdes comme agents de lutte biologique contre l'agrile du frêne au Canada*. Ressources naturelles Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/rncan-nrcan/Fo122-1-82-2017-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/rncan-nrcan/Fo122-1-82-2017-fra.pdf)
- Sabourin, A., Québec (Province), Ministère du développement durable, environnement et parcs, Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, FloraQuebeca (Organisme), & Comité Flore québécoise. (2009). *Plantes rares du Québec méridional*. Publications du Québec.
- Tison, M. (26 juin 2021). Voyage plein air—La nature, c'est bon pour vous. *La Presse*, 8.
- TVRS. (s. d.). Appel aux citoyens de Longueuil qui veulent préserver le parc Michel-Chartrand. *TVRS*. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <http://www.tvrs.ca/blog?id=5792>
- Vaillancourt, J.-P. (23 novembre 2020). *Contrôle de cerfs de Virginie au parc Michel-Chartrand* [Communication personnelle].

- Viera, V., Huot, J., & Potvin, F. (2003). *Effets à long terme du cerf de Virginie (Odocoileus virginianus) sur les communautés végétales de l'île d'Anticosti* [Mémoire de maîtrise, Université Laval].  
<http://hdl.handle.net/20.500.11794/17808>
- Ville de Longueuil. (s. d.-a). *Contrôle de la population de bernaches au parc Michel-Chartrand*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/bernaches>
- Ville de Longueuil. (s. d.-b). *Équilibre écologique et préservation du parc-nature Michel-Chartrand : Mise en place d'une table de concertation*. Ville de Longueuil. Consulté le 9 novembre 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/nouvelles/equilibre-ecologique-et-preservation-du-parc-nature-michel-chartrand-mise-en-place-dune>
- Ville de Longueuil. (s. d.-c). *État de la situation agrile du frêne*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/cartes-interactives/etat-situation-agrile-frene>
- Ville de Longueuil. (s. d.-d). *Info animaux*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/services/parcs-et-espaces-verts/gestion-animaliere>
- Ville de Longueuil. (s. d.-e). *La Journée verte de Longueuil*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/services/programmation-printemps-2021/journee-verte>
- Ville de Longueuil. (s. d.-f). *L'agrile du frêne*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/agrile>
- Ville de Longueuil. (s. d.-g). *Parc Michel-Chartrand*. Ville de Longueuil. Consulté le 25 octobre 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/parc-michel-chartrand>
- Ville de Longueuil. (s. d.-h). *Programme d'aide financière pour l'abattage de frênes*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/aide-financiere-abattage-frenes>
- Ville de Longueuil. (s. d.-i). *Programmes, politiques et plans*. Ville de Longueuil. Consulté le 25 octobre 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/programmes-politiques-plans>
- Ville de Longueuil. (s. d.-j). *Protection Milieux Naturels*. Ville de Longueuil. Consulté le 25 octobre 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/protection-milieux-naturels>
- Ville de Longueuil. (s. d.-k). *Travaux de foresterie et de verdissement*. Ville de Longueuil. Consulté le 15 juin 2021, à l'adresse <https://longueuil.quebec/fr/verdissement>
- Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux, Pub. L. No. CO-2008-523, 9 (2008).  
[https://www3.longueuil.quebec/sites/longueuil/files/reglements/co-2008-523\\_original.pdf](https://www3.longueuil.quebec/sites/longueuil/files/reglements/co-2008-523_original.pdf)
- Ville de Longueuil. (2019). *Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 17 septembre 2019*.
- Ville de Longueuil. (2020a). *Gestion des barnaches au parc Michel-Chartrand*.
- Ville de Longueuil. (2020b). *Plan de gestion—Gestion du cerf de Virginie à Longueuil*.
- Ville de Longueuil. (2020c). *Breffage technique aux médias—Plan de gestion de la population de cerfs de Virginie*.
- Ville de Longueuil. (2021a). *Suivi effectué sur les exlos au parc Michel-Chartrand—Résumé*.
- Ville de Longueuil. (2021b). *Sommaire—Investissements et coûts d'opération du parc Michel-Chartrand*. Ville de Longueuil.
- Ville de Longueuil. (2021c). *Sommaire—Plan directeur du parc Michel-Chartrand*. Ville de Longueuil.
- Williams, N. (29 mars 2021). *Suivi des propositions de Sauvetage Animal Rescue pour la situation des cerfs de Virginie au parc-nature Michel-Chartrand* [Communication personnelle].